

2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le 5 - FEV. 2021

ID : 084-218400562-20210128-2021_01_14-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
DELIBERATION N° : 2021.01.14

OBJET : DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DEMANDE DE SUBVENTION 2021

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.1 – Demande de subvention

Date de convocation :
19 Janvier 2021

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Représentés : 05
Non représentés : ___

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **ADJOINTS** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

Par délibération n° 2018.01.11 en date du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention de prestations de service « archivage » avec la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO).

Compte tenu des besoins de la Commune de Jonquières concernant l'archivage, il convient d'instaurer un programme de classement sur 3 années.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la « Prestation archives » à hauteur de 40 % sur un montant subventionnable estimé à 2 016 € T.T.C soit un montant de 806.40 €, au titre de l'année de 2021.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Denis BRUNET, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018.01.11 en date du 28 mars 2018 adoptant la convention de prestations de service « archivage » avec la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange

CONSIDERANT les besoins de la Commune nécessitant un programme de classement sur 3 années,

A. 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_14-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2021** N° : 2021.01.14

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

- 1° - **DECIDE** d'instaurer un programme de classement sur 3 années, à compter de 2021.
- 2° - **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2021, une subvention à hauteur de 40 % pour la prestation archives d'un montant annuel estimé à 2 016 € soit un montant de subvention annuelle estimée à 806.40 €.
- 3° - **APPROUVE** le plan de financement suivant :

• DEPENSES :	Prestation subventionnable HT.....	1 680.00 €
	TVA.....	336.00 €
	Coût de la prestation.....	2 016.00 €
• RECETTES :	DRAC – 40 % du coût TTC.....	806.40 €
	Part communale.....	1 209.60 €
	Total TTC	2 016.00 €

- 4° - **DECLARE** que la dépense correspondante sera imputée au budget principal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 4 février 2021,


Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 05/02/2021 à :

- Comptabilité
→ DRAC
→ CCPR